

paraissent très inquiets et disposés à sacrifier M. de Fourtou, auquel ils reprochent de les avoir trop légèrement compromis; mais si un tel sacrifice était voté par la majorité, il serait difficile aux collègues de M. de Fourtou de ne pas le suivre dans sa retraite, car ils sont certainement solidaires des mesures dirigées contre le manifeste de M. le comte de Chambord et qui avaient été délibérés en Conseil.

Il y a des écrivains et peut-être des personnalités politiques qui, pour le cas où le ministère serait en minorité, poussent le maréchal à des actes indignes de sa loyauté et de tout bon sens.

Dans tous les cas, la crise actuelle ne peut se prolonger et il faut nous attendre à de graves événements.

C'est au milieu de toutes ces préoccupations politiques du jour, que M. le comte de Paris fait paraître les deux premiers volumes de son *Histoire de la guerre civile en Amérique*, aide de camp du général Mac-Collan, pendant cette terrible guerre à laquelle le jeune prince a pris la part la plus honorable et la plus digne d'un Bourbon. M. le comte de Paris avait l'expérience et l'autorité nécessaires pour nous raconter tous les détails de cette lutte sanglante entre le Nord et le Sud des Etats-Unis.

L'auteur ne se montre pas seulement historien, mais il prouve qu'il connaît, en officier qui a fait une étude approfondie de son métier, toutes les conditions vitales d'une armée. L'ouvrage traite également de l'organisation militaire de l'Amérique du Nord, et son organisation sociale et ses institutions politiques. Il nous donne des portraits très attachants des principaux généraux des deux armées.

Le second volume s'arrête après la défaite Jackson et le tableau des fautes commises par le gouvernement de Washington. Honneur au prince qui sait utiliser, avec tant de profit pour ses contemporains et pour l'histoire, les loisirs imposés par les exigences de la politique!

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du 8 juillet.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lucien Brun, sur les causes de la suspension du journal *l'Union*.

Tous les ministres sont à leur banc.

M. Lucien Brun monte à la tribune où il attend un long temps que le silence se soit rétabli.

L'honorable député de l'Ain déclare d'abord qu'il ne veut pas sortir du cercle de l'interpellation, malgré ce que l'on dit, qu'il a voulu faire. Puis, il rend hommage à la loyauté de M. le ministre de l'intérieur, qui a répondu que *l'Union* avait été suspendue pour avoir publié le Manifeste de M. le comte de Chambord.

M. Lucien Brun trouve que cette mesure n'est pas justifiée (Si si!) et n'en veut pour preuve que le manifeste lui-même.

Après cette déclaration, M. Lucien Brun commence la lecture du manifeste de M. le comte de Chambord.

Des cris ayant accueilli cette lecture, l'orateur dit que c'est son droit de lire la pièce incriminée.

Quelques murmures se font entendre, mais le silence se rétablit assez promptement, et l'orateur continue la lecture du manifeste.

Au moment où il arrive au passage dans lequel M. le comte de Chambord dit que sa naissance l'a fait roi de France, le centre gauche proteste.

Le reste de la lecture est écouté en silence, et les derniers mots sont salués par les applaudissements de la droite.

L'orateur fait ensuite remarquer que le gouvernement n'a dû se faire aucune illusion sur les suites de la mesure qu'il a cru devoir prendre, alors qu'il était si facile de s'abstenir; il s'est aliéné des groupes, indépendants, c'est vrai, mais conservateurs et dévoués de l'Assemblée. (C'est vrai.) Il trouve que le gouvernement, en supprimant *l'Union*, a nié une partie des droits que, quoi qu'on dise, l'Assemblée s'est réservée.

Pour prouver que le gouvernement n'a voulu viser que le manifeste du comte de Chambord, M. Lucien Brun cite le manifeste du prince impérial que M. le duc de Broglie, alors vice-président, n'a pas arrêté à la frontière.

M. Lucien Brun ajoute qu'on n'a pas suspendu le *Figaro*, qui a été très loin en parlant du maréchal.

L'orateur observe que les membres de la droite n'aiment pas la lutte et qu'ils étaient les soutiens les plus dévoués du maréchal.

Il déclare qu'on a accompli administrativement ce qu'on ne devait accomplir que parlementairement.

M. Lucien Brun pense que l'Assemblée ne pouvait laisser passer ce qu'il appelle une suprême insulte.

Il dit que l'Assemblée n'a pas aliéné sa souveraineté dans la journée du 20 novembre et qu'elle a toujours le droit de dire que la monarchie est le gouvernement de la France.

L'orateur déclare que le comte de Chambord avait mieux que personne le droit de parler.

Il termine en engageant l'Assemblée à ne pas permettre qu'on lui enlève violemment la solution d'une question qui n'appartient qu'à elle. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, expose qu'il n'y a au fond qu'une question en discussion, la politique de l'Union, c'est-à-dire la question de savoir si le gouvernement a le droit de se défendre contre les attaques d'un journal.

L'orateur déclare qu'en vertu de la loi du 20 novembre, la durée des pouvoirs du maréchal est définitivement fixée à sept ans.

Il ajoute que le gouvernement ne peut laisser l'arène ouverte à tous les partis.

Le ministre cite différents articles de l'Union et expose que ce journal a attaqué les caractères essentiels des pouvoirs du maréchal-président.

M. de Fourtou fait remarquer que le ministère actuel n'existait pas lors de la publication du discours du prince impérial et que le gouvernement actuel combat la propagande bonapartiste et la propagande radicale.

Le ministre déclare que le gouvernement sera son devoir avec impartialité et défendra la loi du 20 novembre, la France ayant besoin d'un gouvernement respecté. (Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs de la droite.)

M. Ernoul déclare que, le 20 novembre, l'Assemblée s'est réservée le droit de résoudre ultérieurement la question constitutionnelle. Il réclame le droit de parler pour le descendant de la monarchie de Bourbon.

M. Lucien Brun fait remarquer que la loi du 20 novembre n'est pas en cause et ajoute qu'il n'y a rien dans le manifeste qui ne soit irréprochable.

L'orateur propose l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale écartant du débat la loi du 20 novembre, rejette la mesure prise par le ministère et passe à l'ordre du jour. » (Agitation prolongée.)

Le président annonce qu'il vient de lui être remis un autre ordre du jour ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, respectant la loi du 20 novembre, mais regrettant que, des explications données par le ministère, il résulte que le manifeste du comte de Chambord a été la cause de la suspension de *l'Union*, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour motivé est signé par MM. de Larcy, Ernoul, de Belcastel, etc.

Le président annonce qu'on lui a remis un troisième ordre du jour ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, regrettant l'usage qui a été fait par le gouvernement, des pouvoirs de l'état de siège, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est signé Albert Grévy. Le président annonce ensuite que l'ordre du jour pur et simple a été demandé, et ajoute que cet ordre du jour a la priorité.

M. de Kerdel déclare qu'il votera, avec ses amis, sous certaines réserves, pour l'ordre du jour pur et simple.

Le président annonce que M. Paris a présenté l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée, résolue à soutenir énergiquement les pouvoirs conférés pour sept ans par la loi du 20 novembre 1873, à M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, et réservant l'examen des questions soumises par la commission des lois constitutionnelles, passe à l'ordre du jour. » (Mouvement.)

M. le général de Cissey déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Paris. (Mouvement prolongé.)

M. de Kerdel déclare qu'il votera avec ses amis pour l'ordre du jour Paris. (Profonde agitation.)

Le président annonce que les membres qui ont demandé l'ordre du jour pur et simple retirent cet ordre du jour.

La priorité est donnée à l'ordre du jour motivé de M. Lucien Brun, qui est rejeté par 379 voix contre 80 sur 459 votants.

M. le président communique à l'Assemblée l'ordre du jour suivant présenté par M. Christophle :

« L'Assemblée nationale, convaincue que le seul moyen de mettre fin aux agitations des partis est de donner pour base aux pouvoirs conférés pour sept ans, par la loi du 20 novembre 1873, au maréchal de Mac-Mahon, l'organisation de la République, passe à l'ordre du jour. » (Mouvement.)

La priorité est donnée à l'ordre du jour Paris, qui est rejeté par 368 voix contre 329, sur 698 votants.

Un scrutin s'ouvre sur l'ordre du jour pur et simple, proposé par M. Chàngarnier.

Adopté par 339 voix contre 315.

Le pouvoir du Pape à Rome

ET UN LIVRE DU SHAH DE PERSE.

Sous ce titre, nous lisons dans *l'Unité catholique* ce qui suit :

« Le Shah de Perse, de retour de son voyage en Europe, écrit et publie à Téhéran un volume *in quarto* dans lequel il raconte ce qu'il a vu en Europe. Et qu'a-t-il vu à Rome? Le voici, d'après les propres termes employés par le Roi des Rois : « Rome, l'ancienne capitale des Césars, fut plus tard au pouvoir des Papes, chefs de la région catholique, qui y régneront. Maintenant le Pape ayant perdu tout son pouvoir, Rome est devenue la capitale du royaume d'Italie. »

La réserve avec laquelle parle le Shah de Perse, quoique Mahométan, mérite toute l'attention. Il ne dit pas un seul mot qui pourrait être injurieux pour le Chef de l'Eglise catholique. Il se borne à citer le fait que « Rome est devenue la capitale de toute l'Italie. » Mais il donne à entendre que le Pape « a perdu tout son pouvoir, » et c'est là la traduction libre des paroles de Pie IX se disant *sub hostili dominatione constitutus*. Celui qui a perdu tout son pouvoir ne peut être que prisonnier.

Le Shah, avec une certaine malice persane, dit que ceci est devenu *maintenant*. Ce qui arrivera demain, Naser-Ed Din ne le sait, ne veut pas le dire, ne cherche pas à le deviner. Il lui suffit de dire à ses sujets que « le chef de la religion catholique » a *maintenant* perdu tout son pouvoir à Rome. » H passe sous silence la manière dont ce pouvoir a été perdu, il ne fait que rappeler qu'autrefois « Tarin était l'antique capitale de l'antique royaume de Sardaigne. »

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans le scrutin sur le projet de loi relatif à l'électorat municipal, qui a été adopté avant hier par l'Assemblée, quatre députés du Nord, MM. Corne, Derangécourt, de Marcbrès et Testelin ont voté contre. Tous les autres députés du département ont voté pour.

Il résulte d'un rapport fourni par la direction de l'Abattoir de Roubaix qu'on a abattu, en 1873, 17,362 animaux qui se répartissent ainsi :

Bœufs, taureaux, vaches et génisses.	4,044
Veaux.	3,067
Moutons et agneaux.	6,157
Porcs gras et cochons de lait.	3,614
Chevaux.	480
Total.	17,362

Le droit d'inspection et d'abri qui a remplacé les taxes d'abattage a produit en 1873, 60,113 fr. 80 centimes.

Les boutons de la gendarmerie ne vont plus porter la légende : *Gendarmerie nationale*. Elle sera remplacée par les mots : *Sûreté publique*. Les officiers de ce corps porteront un insigne blanc à la partie supérieure du col.

Autre changement : la casquette, dans l'armée, sera désignée dorénavant sous le nom képi.

La Saison de Boulogne-sur-Mer annonce que la Grande-Harmonie de Roubaix est attendue dans cette ville à la fin du mois.

Cette nouvelle est exacte.

La Lyre roubaissienne prendra part dimanche prochain à un concours international donné par la ville de Gand.

La Lyre aura pour concurrentes en première division des sociétés d'Ixelles, Tournai, Malines, Bruxelles.

Bonne chance à nos concitoyens.

Une répétition publique sera faite par la Lyre demain vendredi à neuf heures, au cercle de la Grande-Harmonie.

De son côté, la Grande-fanfane de Roubaix doit prendre part dimanche à la fête musicale de Malines. Elle exécutera sur le kiosque de la Grande-Placé, le jeudi 9 et le samedi 11 juillet 1874 à 8 h. 1/2 du soir, les morceaux suivants, qu'elle doit faire entendre à Malines :

- 1° *Allegro militaire* PAERNE
- 2° Grand air varié pour divers instruments DAVERGNE
- 3° Symphonie sur *la Philharmonie* DAVERGNE
- 4° Galop
- 5° *Vois tu la neige qui brille*, air varié pour piston ARBAN
- 6° Fantaisie sur *Il-Trovator* VERDI
- 7° *Les Bibés*, Polka.

Les pièces fourrées.

En ce moment, on remarque dans la circulation un assez grand nombre de pièces d'argent fourrées de plomb; ce sont surtout des pièces de cinq fr. aux millésimes de 1871, 1832 et 1845, et à l'effigie de Louis-Philippe 1^{er}.

Ces pièces ont été creusées intérieurement à l'aide d'outils excessivement délicats, en sorte qu'il n'est resté sur la tranche qu'un tout petit trou habilement rebouché. Elles ont l'extérieur et le son des pièces de bon aloi, le poids seul est inférieur.

Cette après-midi, à deux heures, un manoeuvre de maçon est tombé, rue de Tourcoing, du haut d'un échafaudage d'une hauteur de cinq mètres environ. Ce jeune homme était chargé d'un panier de briques, et au moment où il a voulu passer de l'échelle sur les planches, il a perdu l'équilibre.

Ce malheureux a été transporté à l'hôpital, après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur De Gandt. Il se nomme François Caillot; il a dix-huit ans.

« Que faites-vous là ? Allez vous coucher », disait hier soir le gardien du Square à un individu qui s'était fait une couchette au milieu d'un portier et était fort disposé à y passer la nuit.

« Ce que je fais ? répondit l'interpellé; je suis assez bête pour vous écouter. — Aller me coucher ! je vais le faire ici même. » — Ces réponses n'ont pas été du goût du gardien du Square qui a pris tout simplement notre individu par le bras et l'a conduit au dépôt, où ce dernier a fini par avouer qu'il vagabondait depuis longtemps et qu'il ne demandait qu'un abri, celui même de la prison.

Louis Tavernier, (c'est son nom), a été servi à souhait.

Presque à la même heure se faisait arrêter pour vagabondage et infraction à un arrêté d'expulsion un garçon de 18 ans, Louis Delcroix. Celui-ci, par exemple, a déjà subi 4 condamnations dont plusieurs pour vol. Il fera son chemin.

Bien qu'il ne se soit pas encore décidé à des aveux, l'assassin d'Angevin semble désormais convaincu coupable par une importante découverte que la gendarmerie a effectuée mardi à son domicile.

Une somme de 503 francs, et une facture récemment envoyée à la victime par M. Auguste Trédé, marchand de grains dans la commune, ont été retrouvées dans un amas d'ordures, chez Cuvelier. Cette facture, portant le nom du vieillard, avait été enlevée pendant la nuit du crime dans sa

commode, et prouve d'une manière irréfutable que le voleur et par conséquent l'assassin n'est autre que Cuvelier.

Cuvelier est entré dans la maison en brisant un volet de bois servant à fermer une petite fenêtre, qui a été mercredi matin envoyée au parquet de Lille, en même temps que des planches à demi-consumées, sur lesquelles on reconnaît parfaitement des traces de sang.

La victime avait pour seul voisin un autre vieillard qui a eu souvent à souffrir de Cuvelier, mais n'avait jamais osé se plaindre hautement, bien qu'il fut convaincu que ce fraudeur l'avait plusieurs fois volé. Ce vieillard, dont le nom est Lemaire, et qu'on surnomme dans le village *frère Madeleine*, est comme fou de joie de l'arrestation du coupable et dit respirer enfin librement, pour la première fois depuis bien longtemps.

Quant à Cuvelier, il est actuellement à l'infirmerie de la maison d'arrêt. On a reconnu qu'il était atteint de la gale.

Marché au blé assez bien fourni hier à Lille : 1,300 hectolitres. Vente lente.

Baisse commerciale de 75 c. à 1 fr. l'hectolitre.

Farines tenues en consommation de 51 à 51 fr. 50. Affaires difficiles.

Toujours de très-bonnes nouvelles sur les récoltes; on commencera à couper les blés dans une quinzaine de jours.

Tribunal correctionnel. — Ont été jugés à l'audience d'hier les affaires suivantes :

Un an à Ch. Uytendoye, ouvrier peintre, à Roubaix, pour vol d'une broche d'argent au préjudice de son patron ;

Quinze mois à J. Defresne, ouvrier de ferme, qui a pénétré chez ses maîtres, cultivateurs à Wattrelos, et a enlevé des effets d'habillement.

Le 27 juin, M. Frenet, négociant, avait chargé un de ses employés, le jeune V. Polyéche, âgé de 13 ans, de payer à la banque une somme de 2,500 fr.

Le gamin, au lieu d'effectuer le paiement, se dirigea vers la gare. Il avait l'intention de faire un petit voyage à Paris, mais il se trompa. Le train l'emmena à Bailleuil. Tout déconcerté de ce contre-temps, il reprit le chemin de la gare de Lille.

M. Frenet, en apprenant cela, se mit à la recherche de son jeune employé, et, à son entrée à Lille, tomba entre les mains des agents de la police. Il ne manquait que 20 francs à la somme de 2,500 fr. — Trois mois de correction.

Dimanche prochain, train de plaisir pour Calais. Départ de Tourcoing, 5 h. 53. — Roubaix, 7 h. 02. — Lille, 7 h. 35. — Arrambures, 8 h. 07. — Bailleuil, 8 h. 24. — Hazebrouck, 8 h. 50. — Arrivée à Calais, 10 h. 23.

Départ de Calais, 8 h. 00. — Arrivée à Lille, 10 h. 50. — Roubaix, 11 h. 34. — Tourcoing, 11 h. 41. — Aller et retour, 5 fr. 50 en 2^e classe; 4 fr. 50 en 3^e.

Caisse d'épargne de Roubaix. Bulletin de la séance du 5 juillet 1874.

Sommes versées par 190 déposants, dont 54 nouveaux, Fr. 23,823. 43 demandés en remboursement, 13,040. 93

Les opérations du mois de juillet sont suivies par MM. Eloy-Toulemonde et Victor Defrenne, directeurs.

CONVOI FUNÈBRE. — Les amis et connaissances de la famille GRUMIAUX-MORTREUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FRANÇOIS-JOSEPH GRUMIAUX, décédé subitement à Roubaix, le 9 juillet 1874, à l'âge de 45 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et salut solennel qui auront lieu le vendredi 10 juillet 1874, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 178.

Faits Divers

Les mesures sanitaires les plus rigoureuses ont été prescrites et sont mises à exécution de la façon la plus stricte dans les ports d'Italie à l'égard de tout bâtiment provenant des pays soupçonnés d'être atteints de la peste.

Nous voulons parler des côtes barbaresques, et des ports de Tripoli et Tunis particulièrement.

Nous ne doutons pas qu'un redoublement de surveillance n'ait été recommandé dans les ports français, et surtout à Marseille, plus exposé que tout autre, en raison des nombreux arrivages provenant des pays atteints de la peste.

Il n'y a pas lieu, d'ailleurs, de s'inquiéter plus que de raison au sujet de ce dernier port.

Depuis 1720, époque de la peste terrible qui décima la population de Marseille, les mesures sanitaires les plus sévères ont été appliquées contre toute provenance suspecte, dans le but de prévenir une nouvelle invasion.

Ces mesures consistent en des quarantaines hermétiques imposées aux hommes et aux choses, dans un vaste enclos dénommé lazaret. Or, il est arrivé quelquefois que des navires provenant de contrées atteintes et ayant la peste à bord ont fait quarantaine en arrivant à Marseille sans transmettre en aucune façon le fléau et sans que l'on s'alarmât dans la ville de l'existence de la peste au lazaret.

On sait que la peste est purement contagieuse, et qu'en isolant les malades atteints ou en les soumettant à la désinfection on éteint tout principe contagieux.

Il n'y aura donc pas lieu de s'émouvoir,

et l'on doit même s'attendre à apprendre qu'un bâtiment ayant la peste à bord est arrivé à Marseille. Les quarantaines se purgent aujourd'hui loin des portes de Marseille, aux îles de Friou, et de Ratonneau. C'est une garantie de plus contre toute invasion du fléau.

— On lit dans la *Liberté* :

« Les démolitions de l'hôtel du duc de Brunswick sont poussées avec une grande activité. Le duc de Trévis, son nouveau propriétaire, a témoigné la volonté de le voir, à la fin de cette semaine, complètement tombé sous la pioche des démolisseurs. »

« Il nous a paru intéressant de rendre hier une dernière visite au mystérieux hôtel de l'avenue Friedland. »

« Il n'est peut-être personne dans Paris qui puisse se flatter de connaître cette maison qui s'ouvrait si rarement, et ses milliers de trucs, qui feraient envier à Robert-Houdin lui-même. Louis XI à Plessis-les-Tours et les *Mille et une nuits* n'ont rien trouvé de mieux pour cacher leur vie et leurs trésors. La nuit, dès qu'un passant s'arrêtait à la porte de l'hôtel et en touchait la serrure ou l'un des boutons métalliques, il éprouvait d'abord une violente commotion qui lui ôtait l'envie de recommencer, puis un épouvantable carillon électrique réveillait la maison en sursaut; et la meute de chiens de hurler, comme vous savez. »

« Vous pénétrez dans le jardin et arrivez au pavillon; il s'agit d'entrer, mais il n'y a point de porte, et si vous n'avez point le « Sésame, ouvre-toi ! » vous n'entrerez pas. Un bouton imperceptible, habilement dissimulé dans la muraille, vous donne accès dans cette pièce. Mais ce n'est rien, car la pièce est vide et ne renferme que quelques meubles. »

« Pour accéder aux appartements du haut, où se trouvent la chambre à coucher du duc et son trésor, il n'y a pas d'escalier; un autre tronc se trouve précisément dans la muraille de la première antichambre dont vous venez d'ouvrir la porte; pressez un bouton, l'un des panneaux se retire et vous présente un escalier; pressez un autre bouton, vous êtes dans la muraille, et bientôt transporté comme par enchantement à l'étage supérieur. »

« Là, vous arrivez dans une première pièce, qui est l'antichambre du duc. Point d'issue, point de communication avec la chambre à coucher; et l'on pourrait rester là plusieurs années à faire le siège de ces murailles blindées sans pénétrer à l'intérieur. »

« Un mécanisme ingénieux déplace l'un des panneaux et le tour est joué, vous êtes à l'intérieur. Ce sont des trucs de féerie que l'on n'a découverts qu'en démolissant, car le duc seul les connaissait et en avait confié l'exécution à une dizaine d'ouvriers différents. »

« Le coffre-fort a fallu lever l'ouvrier qui a procédé à son ouverture, en l'accablant par une véritable décharge de mitrailleuse. »

« Toute la maison qui va disparaître était dans ce style. Le duc de Trévis, comme bien l'on pense, a imposé à l'entrepreneur des démolitions la clause de restitution pour les objets que le hasard ferait découvrir par ses ouvriers. »

« Rien encore n'a été trouvé, mais on ne désespère point. Le feu duc de Brunswick étant devenu d'une méfiance extraordinaire depuis les vols de diamants dont il fut l'objet. »

— On écrit de Strasbourg, 6 juillet :

« Un nouveau conflit vient de surgir entre le corps des sapeurs-pionniers et l'autorité civile. Celle-ci veut que le commandement soit fait en langue allemande, mais les chefs s'y refusent. Si l'autorité insiste, les officiers donneront tous leur démission. A quoi bon vouloir que le commandement se fasse dans l'idiome teutonique, quand il n'y a pas un seul Allemand parmi les sapeurs-pionniers ? Telle est la question faite par les officiers à l'autorité. »

— *L'Economist* de Londres contient un très long et très remarquable article résumant tous les maux causés dernièrement par la famine aux Indes. Passant à l'examen de leurs causes premières, il leur assigne plusieurs origines bien distinctes. D'abord, l'accroissement énorme, depuis plus d'un siècle que dure l'occupation anglaise, de la richesse monétaire, de la circulation des espèces, par contre, l'augmentation, en raison directe du prix de revient, des denrées, des aliments, des choses, en un mot, les plus nécessaires à la vie matérielle; secondement, l'accroissement forcé, logique et naturel du chiffre de la population.

Cet accroissement porte dans une proportion régulière sur les habitants des campagnes, cultivateurs et agriculteurs; or, le défrichement des terres, l'assainissement des jungles, ne sont pas en proportion avec le nombre plus grand des habitants; plus d'hommes à nourrir, et relativement moins de denrées et de récoltes; cause permanente et incontestable de disette; troisièmement, l'exportation : le commerce, dans les Indes, a, sous le gouvernement anglais, pris une proportion prodigieuse; les produits du sol ont trouvé des débouchés immenses; les naturels se sont enrichis en or et en argent.

Les idées pratiques commerciales et industrielles de l'Angleterre et de tout l'Occident ont été appliquées trop vite à un peuple oriental. L'Angleterre le comprend aujourd'hui; elle a dépensé son or pour acheter du riz et d'autres produits du sol et les répandre, en les revendant à gros bénéfices, dans le monde entier. Puis elle a dû ouvrir la main, de nouveau, pour faire vivre tout un peuple, le plus beau fleuron de sa couronne. C'est une faute qu'elle doit reconnaître et empêcher de se reproduire à l'avenir; les *billie words* des secours de toute sorte ont été prodigués à grands frais; il y a lieu de se demander si la plus vaste colonie du globe.

Le fait de statistique le plus certain qui résulte des nouveaux travaux entrepris sur cette grave question, est qu'en 1774, la terre contrée occupée aujourd'hui par les posses-